FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-228 DU 06 MAI 2008

Portant nomination du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Economie et des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007-437 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;

Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mars 2008 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions respectives de Secrétaire Général et de Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Economie et des Finances . Il s'agit de :

- Secrétaire Général du Ministère : Monsieur Ekoué KANGNI
- Secrétaire Général Adjoint du Ministère : Monsieur Samuel DJENGUE

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 mai 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 AUTRES MINISTERES 25 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 02 JO 1.-